



CONVOCATION

Les citoyennes et les citoyens actifs de la commune de Surpierre sont convoqués en assemblée communale ordinaire **le lundi 16 décembre 2024, à 19h30 à la grande salle de Surpierre.**

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2024 ;
- 2 Règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales, modification partielle ;
- 3 Budget 2025 :
 - 3.1 Présentation générale ;
 - 3.2 Budget du compte de résultats ;
 - 3.2.1 Présentation détaillée ;
 - 3.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
 - 3.3 Budget des engagements :
 - 3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / **CHF 29'000.- TTC** ;
 - 3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / **CHF 50'000.- TTC**.
 - 3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité.
- 4 Renouvellement du mandat de l'organe de révision ;
- 5 Informations & divers.

Le conseil communal

Nota bene :

Le procès-verbal de l'assemblée du 28.10.2024 ne sera pas lu, il est à disposition au bureau communal (version papier, imprimée).
Quant au budget 2025, il peut être consulté 10 jours avant l'assemblée durant les horaires d'ouverture du bureau, soit le lundi de 18h à 20h, le mardi de 13h30 à 15h et le jeudi de 9h à 11h.
Les documents précités sont également publiés sur notre site internet www.surpierre-fr.ch.